

COMPTE-RENDU _ SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

18H30

Excusés : Christelle Varache pouvoir à Maxime Dauvel, Emmanuelle Mercier pouvoir à Guillaume Bonnevin, Natacha Audebert pouvoir à Isabelle Terminet, Nathalie Prulho pouvoir à Jean-Philippe Roy, Jean-Luc Gestreau pouvoir à Patrick Ravaudet, Stéphanie Verger.

Devis salle polyvalente

Monsieur le Maire présente un devis de Art'elec pour le remplacement des bornes d'éclairage extérieur (7 bornes). En effet ces bornes font sauter le disjoncteur. Il serait opportun de changer les 4 bornes à l'avant du bâtiment. Le coût d'une borne est de 553,28€ HT. Il faudra prévoir au budget 2024 le changement des plaques à induction. Nous sommes en possession d'un devis pour des plaques électriques (3000€ l'élément de 2 plaques). Le moteur de la VMC groupe 2 est grillé, nous sommes en attente du devis de AD chaud froid. Il faut également prévoir la maintenance de la VMC et de la climatisation.

Devis toiture école maternelle

Lors de leur intervention pour l'entretien de la toiture, l'entreprise Toit avenir a constaté que les tuiles du bâtiment cantine/maternelle étaient en mauvais état. Nous leur avons donc demandé un devis pour la réfection de la toiture, qui s'élève à 67 957€ TTC. Il a été demandé un devis à Andreï Sochirca pour la pose et la dépose des tuiles : 13000€. Nous avons une estimation de Point P pour les tuiles à hauteur de 13000€ et nous sommes en attente d'un devis de Bâtiland.

Il est évoqué la possibilité de faire ces travaux en 2 tranches, pour 2 X 220m². Le conseil municipal se questionne sur la faisabilité de faire installer des panneaux solaires sur ce bâtiment.

Aménagement de voirie Rulle

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la vitesse est excessive sur la route de Rulle. Il est envisagé de poser des ralentisseurs et également un stop sur la rue de la prairie afin que la rue des nous soit prioritaire et ainsi ralentir la vitesse.

ZAENR : zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de délibérer pour signaler que nous n'avons pas de projet.

Contrat assurance groupe CDG 16

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour le renouvellement de l'adhésion au contrat groupe des risques statutaires du personnel, porté par le centre de gestion de la Charente.

Référents déontologues des élus

Le centre de gestion de la Charente propose 2 référents déontologues pour les élus, à savoir M. Pierre Larroumec, président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours

administratives d'appel et M. Alain Pariente, professeur d'université en finances publiques. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses

Il est nécessaire de créer le poste d'aide cantinière pour Karine Montaubin, qui sera stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire remercie les agents des services techniques et les conseillers qui ont œuvré à la mise en place des décorations de Noël. La question se pose du coût du camion nacelle élevé pour installer une décoration lumineuse par village.

Il est envisagé, pour le budget 2024, de prévoir la pose d'un enrobé ou un broyat en face de la pharmacie, où le calcaire est très abîmé par le stationnement. Il serait judicieux également d'installer un arrêt minute à cet emplacement.

Entreprise Doreau

Monsieur le Maire rappelle au conseil que dans une optique de développement durable, la tonnellerie Doreau souhaite arborer leur espace entrepreneurial. Un projet est en cours.

Il est prévu d'établir un acte notarié concernant la régularisation de l'emprise du chemin rural n°1 dit du terrier des oliviers.

Terrain Camus, anciennement dressage de chiens.

Le bornage a été effectué. Pour rappel, un échange est prévu entre la commune et les nouveaux propriétaires du bâtiment de l'ancienne boulangerie et entre la commune et M. Lavenat, propriétaire allée de l'Ouche Barette. Une pointe de 370m² sera vendue aux propriétaires de la parcelle C 1119 au prix d'achat + frais de notaire, soit 8,75€/m².

Informations diverses

Agents de l'école

Le temps de travail des agents de l'école étant annualisé, en cas de demande de congé pour convenance personnelle durant le temps scolaire ou périscolaire, les heures dues sont déduites du volume annuel si ce dernier est excédentaire ou sont non rémunérées (sauf absence due à un arrêt dont le motif est répertorié dans les droits du travail). De plus, si personne n'est disponible pour assurer le remplacement, le congé est refusé (intérêt du service).